

L'audit au 21^e siècle

Experte

EN TRANSFORMANT LES ENTREPRISES, LES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES TRANSFORMENT ÉGALEMENT L'AUDIT. POUR LES AUDITEURS, LA RÉPONSE VIENDRA D'UNE CAPACITÉ À SE CONCENTRER SUR DES PRESTATIONS À PLUS HAUTE VALEUR AJOUTÉE, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

LES SCANDALES ET LES CRISES ÉCONOMIQUES QUI ONT SECOUÉ LE MONDE AU COURS DES VINGT DERNIÈRES ANNÉES ONT DONNÉ NAISSANCE À PLUSIEURS RÉFORMES STRUCTURELLES DU MARCHÉ DE L'AUDIT. L'UNION EUROPÉENNE, EN PARTICULIER, A FAIT PREUVE D'AUDACE EN SOUHAITANT CLARIFIER LE RÔLE DES AUDITEURS, PRÉSERVER LEUR INDÉPENDANCE, ŒUVRER À L'AVÈNEMENT D'UN MARCHÉ DE L'AUDIT PLUS DYNAMIQUE ET AMÉLIORER LA SUPERVISION DES MISSIONS D'AUDIT CONDUITES DANS SES ÉTATS MEMBRES. LES RÉGULATEURS ET LES NORMALISATEURS INTERNATIONAUX ENTENDENT MAINTENANT JOUER UN RÔLE PLUS IMPORTANT EN IDENTIFIANT LES VULNÉRABILITÉS DU SYSTÈME ACTUEL ET EN FAISANT ADOPTER DES NORMES QUI PERMETTRONT D'ÉVITER DE PROCHAINS CATACLYSMES. DANS NOTRE « *YEARBOOK 2015* », NOUS AVIONS PARTAGÉ NOS CONVICTIONS SUR LE RÔLE DE L'AUDIT ET SUR LA VALEUR QU'IL APPORTE À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET À LA SOCIÉTÉ DANS SON ENSEMBLE⁽¹⁾. NOUS RÉAFFIRMONS CETTE ANNÉE NOTRE VOLONTÉ DE FAVORISER LE DÉBAT SUR L'ÉTAT DE L'AUDIT AUJOURD'HUI, MAIS AUSSI DE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS QUI VONT TRANSFORMER LE TRAVAIL DES AUDITEURS DANS L'AVENIR. C'EST POURQUOI NOUS AVONS SOLlicité L'AVIS ÉCLAIRÉ DE TROIS EXPERTS.

Eddy Wymeersch, Président du *Public Interest Oversight Body (PIOB)*^[2], Pablo Perez, *Senior Advisor on Accounting, Auditing and Disclosure* du *Financial Stability Board (FSB)*^[3], et Joe Perry, membre du secrétariat général du FSB, évoquent le présent et le futur de notre profession^[4].

Q. Aux yeux des entreprises, les réglementations sont généralement perçues comme une contrainte. De votre point de vue, pensez-vous que ce soit le cas pour l'audit ?

PABLO PEREZ :

Il faut préciser que le FSB n'est en charge ni des normes d'audit, ni des normes comptables. Ceci étant dit, nous considérons que les règles ont avant tout une visée incitative. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre la préservation de l'intérêt général et le respect des intérêts privés. Les règles ne doivent pas régir l'activité de l'entreprise : les décisions stratégiques qui la concernent relèvent du management. La responsabilité des régulateurs est de préserver l'intérêt général. Cet équilibre peut se révéler difficile à atteindre. Cela dépend de la manière dont les acteurs y sont incités. Pour les firmes d'audit, il peut s'agir d'une incitation à fonder leur réputation sur leur expertise technique et la préservation de leur indépendance – ce qui contribue à améliorer la qualité de l'audit et sert l'intérêt général à travers une confiance accrue des investisseurs. De manière générale, les auditeurs ont conscience de fournir un service qui concourt à l'intérêt collectif.

EDDY WYMEERSCH :

Il me semble qu'il faut voir les choses autrement. Dans leur majorité, les auditeurs reconnaissent que les normes fournissent des repères communs à l'échelle internationale. Cela est rarement mentionné, mais les normes sont une forme de langage universel. À titre d'exemple, lorsqu'il est question d'indépendance, les auditeurs doivent savoir ce que le concept recouvre. En cas de doute, ils peuvent toujours se référer aux normes. Les normes offrent par ailleurs une fondation commune, sur la base de laquelle chaque pays peut ensuite choisir de construire ses propres règles. Cette fondation commune permet aussi aux auditeurs de travailler dans différentes régions du monde, dans la mesure où les mêmes règles de base s'appliqueront partout. Par conséquent, lorsque des normes internationales sont adoptées, il est important qu'elles soient flexibles, afin de pouvoir être adaptées à différents pays, et donc à différents systèmes. Lorsque les normes et les règlements sont vus comme des fardeaux, c'est souvent parce qu'ils sont trop complexes ou trop spécifiques. Ce sont les points qui souvent génèrent des doléances.

Q. La mondialisation, les avancées technologiques et le changement de génération imposent de nouveaux défis aux entreprises. Dans ce contexte, considérez-vous que les auditeurs prêtent assez d'attention aux enjeux les plus essentiels ? Quels seront les enjeux qui vont véritablement compter dans le monde de demain ?

PP : L'évolution du monde est effectivement très rapide. Les progrès technologiques vont sans aucun doute transformer la manière de réaliser les missions d'audit. Je pense en particulier à l'utilisation croissante du *big data* et à l'intelligence artificielle, qui rendront certaines opérations, telles que l'échantillonnage, moins pertinentes. Ceci affectera en particulier les tâches d'audit aujourd'hui effectuées par des juniors, telles que les inventaires. Par exemple, certaines organisations d'audit utilisent déjà des drones, pour déterminer avec plus de précision la taille et le volume des inventaires, dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la distribution ou des ressources naturelles. Il est cependant essentiel de garder à l'esprit que l'objectif principal des auditeurs restera le même. La technologie ne changera pas les enjeux majeurs de l'audit, dont le but sera toujours de déterminer si des états financiers présentent la situation de l'entreprise de manière juste et fidèle. La technologie va transformer la manière de travailler des auditeurs, mais pas l'objet fondamental de l'audit.

EW : Il me semble que les changements affecteront des tâches de vérification, aujourd'hui très pénibles. La partie basique, fastidieuse de l'audit pourra être effectuée par des ordinateurs. Le rôle des auditeurs va-t-il pour autant devenir superflu ? Absolument pas ! Au contraire, les auditeurs devront s'engager plus encore dans les processus de jugement, être en mesure d'apporter un regard critique, d'être partie prenante dans la documentation des décisions, et dans la présentation de ces décisions au marché. Ce sont des missions beaucoup plus difficiles, mais intellectuellement plus stimulantes et à beaucoup plus forte valeur ajoutée. Concernant les défis à venir, il m'apparaît que l'approche par les risques devra intégrer pleinement les risques de cyberattaque. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses, et il incombera aux auditeurs de vérifier si les procédures, programmes et mécanismes de prévention et de défense mis en place par les entités auditées sont suffisants. Si les auditeurs ont un doute, ils devront indiquer aux dirigeants de l'entreprise que des mesures supplémentaires doivent être prises pour améliorer le niveau de cybersécurité.

Q. L'audit légal semble, de plus en plus, être considéré comme une « commodité ». Cela correspond-il à la réalité ? Où devrait résider la valeur ajoutée de l'audit, pour les entreprises et pour le bien commun ?

PP : Je n'évoquerais pas une complète « commoditisation ». Pour autant, il s'agit d'une préoccupation pour les régulateurs, qui observent que les auditeurs ont tendance à renoncer à certains des rôles qui sont les leurs. À titre d'exemple, je constate que les entreprises – en particulier dans le secteur de la finance – subissent une pression accrue pour publier plus vite, et avant leurs concurrents, leurs résultats financiers. Par conséquent, cela pourrait demander aux auditeurs de conduire leurs missions de manière accélérée et inappropriée, alors qu'ils ne sont responsables que devant le conseil d'administration et le comité d'audit, en non devant le management de l'entreprise ; ils doivent s'attacher aux faits et rapporter les problèmes rencontrés. Dans le même ordre d'idées, l'excuse de la matérialité est de plus en plus utilisée, en particulier lorsque les auditeurs découvrent une anomalie potentielle. La matérialité devient un prétexte pour ne pas poursuivre l'investigation. Là encore, il incombe aux auditeurs de déterminer si l'anomalie est matérielle ou non. Il ne suffit pas de faire des calculs.

Le jugement doit aussi être qualitatif. Enfin, nous observons que les auditeurs tendent à s'appuyer de plus en plus sur les hypothèses du management. Cela est régulièrement signalé. L'un des principaux devoirs de l'auditeur est de remettre en questions ces hypothèses et d'appliquer son scepticisme professionnel. C'est précisément là où l'auditeur apporte le plus de valeur. Encore une fois, l'audit n'est pas simplement une somme de calculs. Il ne s'agit pas de parvenir à une forme de conformité technique avec les normes comptables. Les auditeurs sont garants de la confiance que place le marché dans une entreprise. Dès lors, le scepticisme professionnel est un devoir, afin de déterminer si les hypothèses émises par le management sont réalistes et si les chiffres donnent une vision juste de l'activité.

EW : La perception croissante de l'audit comme une « commodité » est un phénomène réel. Certaines tâches d'une mission d'audit, qui peuvent être automatisées, pourront devenir une « commodité », mais le reste certainement pas. Le rôle des auditeurs va être considérablement rehaussé. La technologie va transformer les processus, mais nous aurons de plus en plus besoin d'experts, en particulier sur les enjeux liés à l'évaluation, en conformité avec les nouvelles normes comptables. Les algorithmes informatiques ne

pourront pas aisément remplacer le scepticisme des professionnels. Certaines appréciations nécessiteront également un conseil juridique. Et, de plus en plus, les auditeurs devront porter une opinion sur l'activité. Il est dans l'intérêt général que ces nouvelles missions soient correctement encadrées.

Q. Une pression s'exerce aujourd'hui pour baisser les coûts de l'audit, alors qu'il est, dans le même temps, demandé aux auditeurs d'œuvrer à élever la qualité du *reporting* financier, pour renforcer la transparence des marchés financiers. Comment ces deux objectifs peuvent-ils être atteints ? Quelles sont vos préconisations ?

PP : Je ne considère pas qu'il s'agisse en premier lieu d'une question de coûts. Le marché de l'audit n'est pas exactement un environnement très fortement concurrentiel. Il me semble que cela est davantage lié au fait que le modèle économique des organisations d'audit est en train de changer : les prestations de type non-audit y prennent une part croissante. Cette évolution peut être de nature à changer l'équilibre des pouvoirs au sein des organisations d'audit et à ajouter une pression supplémentaire sur les associés signataires des comptes, afin qu'ils soient plus « efficaces ». Même si ces prestations « annexes » sont plus lucratives, on peut craindre

qu'elles affectent l'indépendance des organisations d'audit, et donc leur réputation et leur valeur. Encore une fois, cela doit inciter les cabinets d'audit à se concentrer sur leurs objectifs fondamentaux de vérification et de certification.

EW : J'ai attiré l'attention sur le problème des honoraires d'audit à l'occasion d'une réunion de normalisateurs. Je pense que ces honoraires sont aujourd'hui insuffisants, et je ne sais pas comment ils vont évoluer, avec l'automatisation croissante d'une part des missions. Le danger que fait courir la baisse des honoraires est que les talents les plus prometteurs dans les organisations d'audit se dirigent vers les services non-audit, puisque ceux-ci sont les plus rémunérateurs. En conséquence, on peut craindre que les missions d'audit seront laissées, de manière croissante, à des associés et à des collaborateurs moins motivés. Évoquer la question des honoraires implique d'évoquer également les procédures qui régissent la manière dont les entreprises choisissent leurs auditeurs. C'est un sujet de gouvernance : les auditeurs doivent être désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité d'audit, à un prix correct, et sur un périmètre d'intervention et

un mandat clairement définis. Le choix des auditeurs ne doit certainement pas être laissé aux Ressources Humaines, comme j'ai pu l'entendre une fois ! En certaines occasions, nous avons vu des entreprises mettre fin au mandat de leurs auditeurs, en raison d'une qualité jugée insuffisante, ce qui était la résultante de la réticence de l'entreprise auditée à accepter un niveau raisonnable d'honoraires. Je pourrais comparer cela à un choix d'assurance : si vous ne payez qu'une prime réduite, votre couverture le sera également.

Q. L'Europe a-t-elle su faire preuve d'audace en réformant son marché de l'audit. Pensez-vous que cette réforme va améliorer la qualité des audits menés dans les pays de l'Union ?

PP : C'est clairement un pas en avant, même si l'obligation de rotation pourrait créer un phénomène de chaises musicales, qui verrait les grandes firmes d'audit échanger les mandats entre elles. De ce point de vue, d'après ce que j'ai pu entendre, la reconduction des missions d'audit par appels d'offres pose problème. Aujourd'hui, certaines organisations d'audit ont créé des structures dédiées à ces procédures de renouvellement, telles qu'elles sont prévues par la réglementation européenne. Le scénario idéal serait que cette réforme puisse conduire

à une réelle amélioration de la qualité de l'audit et, à terme, à une augmentation du nombre d'acteurs sur le marché de l'audit. À nouveau, ma conviction est que nous devons nous concentrer sur les fondamentaux : la qualité de l'audit et l'indépendance des auditeurs. Les firmes d'audit ne doivent jamais oublier qu'elles servent l'intérêt général. Il faut rappeler avec insistance que le client final n'est pas le management, mais le comité d'audit et le conseil d'administration. Nous devons aussi nous intéresser aux changements dans le modèle économique des organisations d'audit, tout en gardant à l'esprit qu'il reste indispensable pour les auditeurs de remettre en cause les hypothèses, de conduire les tests nécessaires au suivi des pistes d'anomalies potentielles, de rassembler les preuves qui permettront de déterminer les erreurs matérielles et de pouvoir déterminer, au final, si les comptes présentés offrent une image sincère et fidèle de la situation financière de l'entreprise auditée.

EW : L'Union européenne a adopté une réglementation directement applicable dans les États membres, avec un haut niveau d'exigence. Je veux dire par là qu'elle est plus stricte et assez différente des normes internationales.

À titre d'exemple, la rotation des firmes d'audit ne figure pas dans les normes internationales, parce que de nombreux pays, en particulier les États-Unis, considèrent que cette pratique viendrait perturber l'ordonnement du marché de manière trop importante.

Les Européens ont donc une conception plus exigeante de la profession, et cela apparaît dans le contenu de la réforme. Les Américains ont un point de vue différent et il est essentiel de garder à l'esprit que la responsabilité des auditeurs est en pratique plus lourde aux États-Unis qu'en Europe. C'est précisément ce pourquoi les auditeurs américains sont opposés à des normes formulées de manière trop générale. Ils veulent faire du « *box ticking* », parce qu'ils considèrent que cela les protège. Bien sûr, cela a une influence sur le développement des normes internationales.

Je ne sais pas si l'Union européenne décidera d'appliquer les normes d'audit internationales (ISA). Le texte de la réforme précise que l'Union pourrait soutenir l'adoption de ces normes, dans la mesure où elles seraient soumises à une supervision suffisante du point de vue de l'intérêt général, peut-être en référence à l'activité du PIOB. Ma perception aujourd'hui est que l'UE n'est pas prête à franchir le pas parce qu'elle considère les normes internationales comme trop laxistes.

Les États-Unis suivent aujourd'hui de près ce qui se fait en Europe. Mais n'oublions pas que le gouvernement américain et le PCAOB⁽⁵⁾ n'ont pas la même liberté d'action que les institutions européennes. Aux États-Unis, le Congrès a ainsi défini plusieurs lignes rouges à ne pas franchir, et la rotation est l'une d'entre elles.

Q. Les dérèglements climatiques sont une source d'inquiétude à très court terme, et les gouvernements se sont engagés à limiter la hausse des températures à moins de deux degrés. Quel rôle peuvent jouer les auditeurs pour contribuer à ce que cet engagement soit tenu ?

JOE PERRY :

Le travail entamé sur cette question est en cours. En avril 2015, le G20 a demandé au FSB de travailler sur le risque lié au changement climatique. En réponse, le FSB a proposé la création d'un groupe de travail dirigé par des professionnels de l'audit et présidé par Michael Bloomberg, afin d'émettre des recommandations en matière de publication de données financières liées au climat. Pour les entreprises du secteur financier, une publication adaptée est indispensable, non seulement pour évaluer et gérer le risque lié au climat, mais aussi pour prendre des décisions de prêt,

d'investissement ou d'assurance, à partir des différents scénarios envisageables.

La *task force* sur la publication des données financières liées au climat (TCFD) a été lancée en janvier 2016, avec l'objectif d'émettre une série de recommandations visant à faciliter pour chaque type d'entreprise la publication cohérente, comparable, fiable, claire et efficiente de ses données liées au climat. Ces recommandations pourront s'appliquer largement aux entreprises du secteur financier comme aux autres. La TCFD a publié une première série de recommandations, soumises à consultation, en décembre 2016. Elles concernent la publication de la manière dont le dérèglement climatique influe sur la gouvernance, la gestion des risques et la stratégie d'une entreprise, ainsi que la publication des indicateurs de risques correspondants. Le rapport final sera proposé aux leaders des pays du G20, avant leur prochain sommet de juillet 2017.

PP : Les membres de la *task force* partagent la conviction que la publication de l'information financière liée au climat dans les rapports financiers classiques aidera à ce que sa production et sa communication fassent l'objet des contrôles appropriés.

EW : De nombreuses entreprises publient déjà des rapports environnementaux. Que contiennent-ils vraiment et quel est le niveau de fiabilité des informations publiées? Je ne sais pas exactement. Mais je considère que les auditeurs devront prendre ces enjeux en compte. Comment le feront-ils? Je pense que beaucoup d'entre eux ne seront pas en mesure de le faire eux-mêmes. Ils devront dès lors solliciter l'aide d'experts environnementaux capables de porter des jugements plus éclairés, comme cela est déjà le cas dans d'autres domaines.

« Les firmes d'audit ne doivent jamais oublier qu'elles servent l'intérêt général. Il faut rappeler avec insistance que le client final n'est pas le management, mais le comité d'audit et le conseil d'administration. »

— Pablo Perez

Le point de vue de Mazars

Les éclairages apportés par ces trois experts illustrent la portée réelle du mouvement de réforme de l'audit, dans lequel l'Europe joue un rôle prééminent. Cette réforme met en lumière la valeur ajoutée des auditeurs au service de l'intérêt général, et, ce faisant, donne aux comités d'audit et aux auditeurs une conscience accrue de leur responsabilité. Nous sommes convaincus que la conjugaison des évolutions technologiques et de ces nouvelles réglementations augmentera l'efficacité et le pouvoir d'attraction de notre profession, et aidera les firmes d'audit à construire une nouvelle dynamique et un modèle économique durable.

[1] « Le manifeste de l'audit », in *Creating Shared Value - Yearbook 2015*, pp. 16-17. <http://fre.mazars.com/the-audit-manifesto>

[2] Le *Public Interest Oversight Board* (PIOB) est un organisme international qui supervise la *International Federation of Accountants* (IFAC). Il s'assure notamment que les normes publiées par l'IFAC sont de qualité et centrées sur l'intérêt général. <http://www.ipiob.org/>

[3] Le *Financial Stability Board* (FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, et basé à Bâle, en Suisse. Il regroupe 26 autorités financières nationales (banques centrales, ministères des finances, ...), plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes

dans le domaine de la stabilité financière. <http://www.fsb.org/>
Les opinions exprimées dans ces entretiens sont personnelles et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du FSB ou de ses membres.

[4] Entretiens menés séparément.

[5] Le *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB) est une organisation privée à but non lucratif, créée par la loi Sarbanes-Oxley de 2002. Il est chargé de superviser l'audit des sociétés cotées et d'autres entreprises afin de protéger les intérêts de investisseurs, de promouvoir l'intérêt général et de favoriser la qualité, la précision et l'indépendance des rapports d'audit. <https://pcaobus.org>